

*Initiatives ministérielles*

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Dois-je lever la séance et faire rapport du projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait du projet de loi.)

• (2020)

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** propose: Que le projet de loi soit agréé à l'étape du rapport.

**Le vice-président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**Le vice-président:** Quand le projet de loi sera-t-il lu une troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

**Des voix:** D'accord.

[Traduction]

**M. Rock** propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

**Le vice-président:** Je suis sûr, chers collègues, que nous remercions tous la famille Manning d'être avec nous ce soir pour cette occasion très spéciale.

**Des voix:** Bravo!

**M. Rock:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une réponse que j'ai donnée le 1<sup>er</sup> juin 1995 à une question qu'avait posée le député de Kootenay-Est concernant des avocats retenus par le gouvernement dans des affaires criminelles.

Dans ma réponse, j'ai dit que le gouvernement consacrait beaucoup moins d'argent à ce poste. J'ai précisé que, en 1994, les dépenses à cet égard étaient environ 25 p. 100 moins élevées qu'en 1993. On m'a informé depuis que ce taux n'est pas exact et que le calcul était fondé sur une partie de l'année, et non sur l'année en entier.

Bien que certaines économies aient été réalisées, elles ne s'élèvent pas à 25 p. 100. Au cours de l'exercice 1994-1995, nous prévoyons une réduction des dépenses dans les services d'agents permanents affectés aux affaires de droit pénal, mais cette réduction ne sera pas de 25 p. 100.

Nous fournirons des détails sur les économies lorsque nous les connaîtrons.

\* \* \*

#### LOI SUR L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT (ORGANISMES FÉDÉRAUX)

**L'hon. Allan Rock (au nom du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.)**

propose: Que le projet de loi C-65, Loi portant réorganisation et dissolution de certains organismes fédéraux, soit lu pour la troisième fois et adopté.

**M. John English (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur le projet de loi C-65.

Il a pour objectif de réorganiser et de dissoudre certains organismes fédéraux. J'ai parlé du projet de loi à plusieurs reprises auparavant. Je n'entends pas répéter ce que j'ai déjà dit à ce stade-ci, mais je voudrais signaler son importance historique.

Il s'agit de mettre un terme aux dédoublements et aux chevauchements, de simplifier l'appareil gouvernemental, de réduire les coûts. Sous la direction du ministre chargé du renouveau de la fonction publique, on a examiné 350 commissions et organismes.

Le projet de loi C-65 représente la première phase législative de cet examen et il touche 22 organismes et six ministères. On supprime sept organismes et on en restructure 15. En tout, pas moins de 150 personnes nommées par décret voient leur poste éliminé.

Une autre phase de cet examen aura lieu à l'automne et entraînera la suppression de 314 postes dotés par favoritisme. On va alors éliminer 51 organismes et épargner ainsi au total 5 millions de dollars environ.

Tous ces facteurs sont importants: l'élimination des dédoublements et des chevauchements, la simplification de l'appareil gouvernemental et la réduction des coûts. Ce qui importe dans le cas de ce projet de loi, c'est que, pour la première fois en 40 ans, on supprime des postes dotés par favoritisme au sein du gouvernement fédéral. Nous avons réussi cela et nous allons poursuivre cet examen à l'avenir.

Je suis sûr que tous les députés vont se joindre à moi pour appuyer ce projet de loi important et historique pour ce qui est de simplifier et d'améliorer l'appareil gouvernemental.

**Le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

[Français]

**Des voix:** Le vote.

**Le vice-président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Avec dissidence.

**Le vice-président:** Je déclare la motion adoptée avec dissidence.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[Traduction]

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons abattu de la bonne besogne, aujourd'hui. Je remercie les députés de Kindersley—Lloydminster, de Roberval, de Laurier—Sainte-Marie et de Calgary—Centre, ainsi que